

# Evaluation de la politique enfance jeunesse de la CCPN

Année 2008

L'évaluation vise à mettre en lumière "La valeur" des actions conduites par rapport aux objectifs visés par la CCPN. Cette dernière se comprend comme collectivité publique s'inscrivant dans :

- 1) une démarche qualité (effectivité et qualité du service rendu)
- 2) une approche économe, responsable et 'dynamique' des fonds publics (modernisation des finances publiques)
- 3) le schéma de développement du Contrat Enfance Jeunesse 2007/2010 avec la CAF de l'Eure.

Les critères définis pour cette démarche sont :

La cohérence : Existe-t-il un lien entre les besoins, l'action, et les objectifs ? En interne et en externe ? Des changements notoires se sont-ils produits ? Ont-ils modifié dans un sens ou dans l'autre les perspectives ?

La pertinence : les objectifs sont-ils appropriés aux besoins repérés ? Les choix de stratégie sont-ils les plus adaptés aux finalités et aux contextes ?

L'efficience : quel rapport entre les résultats et les moyens ?

L'efficacité : quel degré de réalisation des objectifs, quel écart entre les attendus et les réalisés ?

Les effets du projet : les changements prévus ont-ils eu lieu ?

**Les objectifs généraux de la politique de notre collectivité** sont formulés dans différents documents (statuts, contrats, projets...). Deux besoins, gérés en direct par la CCPN dans le cadre de la compétence enfance jeunesse, structurent les actions: un besoin social et un besoin éducatif.

**Le besoin social** est défini comme **le besoin le plus partagé par la population**, et non comme besoin marginal (orphelin) pouvant bénéficier d'une prise en charge de la collectivité de par l'absence d'acteurs tiers.

Il peut se résumer à :

- l'accueil : permettre aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale.
- un soutien : informer, renseigner, accompagner les parents sur une problématique éducative, i.e. une fonction conseil par un soutien à la parentalité.
- une cohérence: assurer une continuité de prise en charge.

**Le besoin éducatif** est défini comme la **transmission de savoirs** (savoir, savoir être, savoir faire) permettant l'épanouissement de l'enfant et sa socialisation.

Il peut se traduire de la façon suivante :

- une vigilance : proposer un cadre sécurisant pour l'enfant afin qu'il puisse s'épanouir.
- une sollicitation : proposer à l'enfant des expériences sociales, culturelles, artistiques lui permettant de se construire.

- une socialisation : offrir à l'enfant des espaces collectifs d'un vivre ensemble.

### **Les cadres de l'action communautaire/ Enfance jeunesse.**

Pour répondre à ces besoins, la CCPN met en oeuvre dans le cadre d'un **service public** des actions mobilisant des moyens humains, financiers et matériels. Leur gestion relève d'impératifs catégoriques d'efficacité, de maîtrise des dépenses, de légalité...mais aussi d'accessibilité, d'égalité de traitement, de neutralité, d'intérêt communautaire...

L'intervention de la CCPN tient compte des **objectifs de partenaires** avec lesquelles nous oeuvrons: La CAF, le Conseil général via la PMI, la DDJS, les communes....

L'évaluation 2006 était axée sur la cohérence de la politique enfance jeunesse sur son territoire, montrant la structuration des liens institutionnels, associatifs, sociaux. L'évaluation 2007 était formulée en vertu d'une interrogation sur l'efficacité comprise comme accessibilité.

L'année 2008 aura vu la, des extensions d'ouverture en novembre/décembre, mais ce sont presque 30 000 heures supplémentaires qui sont réalisées cette année. A ce titre, l'accessibilité et donc l'efficacité sont toujours présentes.

L'évaluation 2008 portera sur l'efficacité, c'est à dire le rapport entre les moyens utilisés et les résultats obtenus: « les ressources financières mobilisées par la politique ont -elles été bien utilisées? Les résultats de la politique sont-ils à la mesure des sommes dépensées? » (cahier la gazette des communes, n°2-26/140 3 juin 2008, Evaluation des politiques publiques)

### **La pression fiscale et participation des parents.**

Il s'agit alors de considérer le coût de cette offre pour la population plutôt que l'offre elle-même. Les éventuelles conséquences sur la pression fiscale imposée aux habitants, est une " accessibilité par ricochet", la participation des parents étant un indicateur direct de cette même accessibilité.

En ce qui concerne cette dernière, l'application des barèmes CNAF pour le multi accueil et les clsh extrascolaire, une tarification au ¼ d'heure pour les CLSH périscolaire garantissent l'accès et les fréquentations.

Tableau comparatif 2007/2008 de la pression fiscale:

année	taxe habitation %	taxe non bâti %	taxe bâti %	taxe professionnelle %	volume en €
2007	3.07	6.00	11.86	3.47	1 581 711
2008	3.12	6.09	12.03	3.52	1 623 284

En 2007, l'augmentation globale par rapport à 2006 était de 2.89 %; en 2008, l'augmentation fut de 1.50 %, soit 41 573 € supplémentaires de prélevés, pour l'ensemble des services proposés par la CCPN dans le cadre du budget général.

Cette augmentation, mis en perspective à la lumière des résultats, fait valoir les efforts de gestion produits par l'ensemble des services, dont l'enfance jeunesse.

### **La différence entre le prévisionnel et le réalisé de l'Enfance / jeunesse: « ▲ »**

La formulation des résultats se réalise à l'aune de l'ensemble des objectifs donnés pour 2008 ; en plus de la gestion classique du service, s'ajoutaient un suivi spécifique du « ▲ » des dépenses entre prévisionnel et réalisé, la mise en oeuvre du schéma de développement du Contrat Enfance Jeunesse (reprise à l'année de l'accueil de loisirs périscolaire de Prey, l'ouverture extra scolaire du mercredi à Croth en septembre), la synchronisation du contrat entre son volet Enfance et son volet Jeunesse pour 31/12/2010, les projets de structures du RPAM et du Multi Accueil adoptés en 2008 pour la même date, l'accompagnement des nouveaux élus suite aux élections municipales d'avril 2008,

l'intégration au pays d'Avre et Iton.

Le bilan du fonctionnement 2008 fait état d'une réalisation de 95 % de nos dépenses ( 90.45% en 2007), de 116% de nos recettes (105.34% en 2007).. En ce sens, nous avons optimisé l'utilisation des moyens financiers disponibles. L'impôt levé est utilisé, qui plus est, au bénéfice de la population puisque 30 000 supplémentaires ont été enregistrées, marquées d'une efficacité.

Cette utilisation de fonds publics a permis également d'augmenter nos recettes prévues ( +16%), marquée d'une certaine « rentabilité ».

### **Les coûts horaires de fonctionnement.**

Au niveau de l'ensemble des CLSH ( 11 structures) et du multi accueil, le coût de l'heure passe de 4.67 € à 4.57 € entre 2007 et 2008; soit 0.1 € sur plus de 311 000 heures. Cela représente au global une optimisation de gestion dépassant 31 000 €.

### **La démarche éducative**

la majorité des moyens financiers ont été mobilisé au profit du chapitre 11, relatif au personnel. La différence entre le prévisionnel et le réalisé s'inscrit principalement dans ce dernier, au bénéfice des structures ouvertes à l'année.

En ce qui concerne, la construction du lien social avec les usagers, cette évaluation n'intègre pas les dons faits par les parents aux structures, dons représentant une valeur significative ( fournitures, bénévolat...)

Par rapport à la démarche éducative, la logique de concertation avec les acteurs locaux ( écoles, associations...) n'occasionnent en soi que peu de dépenses. L'accueil dans un cadre sécurisé en terme d'encadrement continue de se réaliser en vertu d'une mutualisation des moyens humains entre les structures, ce qui minore la charge sans pour autant diminuer un degré élevé de sécurité. Les activités et sorties participant à l'éveil et la socialisation des enfants et jeunes se réalisent en vertu de consultations, selon les projets pédagogiques dans un périmètre de 200km. Cela limite les débordements.